

Communiqué de presse :

Chancre coloré du platane Commune de GARDOUCH RD 622

Le Conseil Départemental mobilisé contre la propagation du chancre et pour la sécurité des usagers

Les équipes du Conseil départemental de la Haute Garonne assurent la surveillance, l'entretien et la préservation des 60 000 arbres qui bordent ses routes et constituent un réservoir de biodiversité et de puits de carbone. Dans le cadre de ces visites régulières, les services du Conseil Départemental ont identifié **16 platanes** dont 2 contaminés situés **entre le PR43+872 au PR43+944** « à GARDOUCH (RD 622) comme étant **contaminés par le chancre coloré** du Platane.

Le chancre coloré est dû à un champignon microscopique qui infecte l'arbre à la faveur d'une blessure ou d'une soudure racinaire. Cette transmission spontanée de platanes en platanes par le biais de **soudures racinaires**, est très fréquente sur cette essence.

Il n'existe actuellement aucune méthode de lutte curative efficace permettant de guérir les platanes. C'est la raison pour laquelle dans le cadre de la réglementation (*Arrêté National de lutte du 31 janvier 2025*), les platanes situés entre 35 à 50 mètres des arbres contaminés doivent être obligatoirement être abattus pour stopper la progression de ce champignon.

C'est pourquoi, le Conseil départemental de la Haute-Garonne va devoir procéder à l'abattage de **16 platanes** dans cette zone, appelée « zone de foyer » pour contenir ce foyer.

Ces travaux vont nécessiter l'utilisation de matériels tels que tronçonneuses, nacelles et engins de chantier. Les outils seront soigneusement nettoyés et traités pour éviter la diffusion du champignon.

Conformément à la réglementation et pour éviter toute propagation du champignon, les arbres abattus devront être brûlés sur un site proche qui reste à préciser. Tout sera mis en œuvre pour limiter les nuisances induites par ce chantier.

Pour réduire le risque de dissémination de la maladie et pendant toute la durée des travaux, qui s'effectueront **19 au 23 et du 26 au 30 Octobre 2026 inclus**, la circulation sera interdite **sur la RD 622 entre « le PR43+861 au PR43+954 »**

Un itinéraire de déviation sera mis en place comme suit :

Déviations PL dans le sens Villefranche vers Gardouch : Prendre la RD 813 puis rejoindre la RD 16 Ayguevives pour atteindre Gardouch.

Déviations PL dans le sens Gardouch vers Villefranche : Prendre la RD 16 jusqu'à Ayguevives puis la RD 813 pour atteindre Villefranche.

Déviations VL dans le sens Villefranche vers Gardouch : Prendre la RD 813 puis la RD 97 St Rome suivre puis la RD16 pour atteindre Gardouch.

Déviation VL dans le sens Gardouch vers Villefranche : Prendre la RD16 direction Ayguevives puis la RD 97 direction St Rome puis la RD 813 pour atteindre Villefranche.

Un arrêté de circulation couvrira l'ensemble de ces dispositions.

Conformément à l'engagement du Conseil Départemental de la Haute Garonne (Gestion des arbres d'alignements de Haute-Garonne adopté le 28 juin 2023), 48 arbres seront replantés aux environs des arbres abattus.

Le Conseil Départemental finance entièrement ces travaux pour un montant de 16907.00 euros HT et en assure également la maîtrise d'œuvre, par l'intermédiaire de son secteur routier de Villefranche de Lauragais (Tel : 05 62 18 83 50), qui se tient à votre disposition pour vous communiquer éventuellement toute information utile.

Martine CROQUETTE

Pour le Président du Conseil
départemental, et par délégation
La Vice-Présidente chargée des Mobilités
Infrastructures, Routes